

Séance du 27 Mars 2002

L'an deux mil deux le vingt sept Mars à 15 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Pierre LE DILAVREC, M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, M. Michel LE ROY , M. Jacques TILLY , M. Yvon FOLLOROU.

Absents : M. Pierre MENEZ 1er Adjoint Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE M. Rémy LE MEUR Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY à Mme Martine JAOUEN M. Rémy LE MEUR à M. Arsène INIZAN , Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, M. Pierre MENEZ à M. André RIOU , M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF ..M Tanguy MORVAN à M. Jacques TILLY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2002

Date de Publication : 4 Avril 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Nouvelle Mairie : Appels d'offres complémentaires Lot ascenseur, lot Aménagement intérieur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 75/01 du 29 Novembre 2001 par laquelle il était autorisé à passer un appel d'offres complémentaire concernant les lots " ascenseur " et " Aménagement intérieur " de la nouvelle Mairie, il expose au Conseil que l'ouverture des plis concernant ces deux lots a eu lieu en Mairie le 18 Mars 2002 avec la commission d'appel d'offres. En fonction des conclusions de la commission et au regard du rapport établi par la Maîtrise d'oeuvre

* en ce qui concerne le lot 14 : ascenseur , 8 offres ont été reçues , l'offre positionnée N° 1 présentée par la société A.B.H n'était pas conforme au C.C.T.P après vérification , Le Maire propose pour ce lot , en accord avec les conclusions de la commission d'appel d'offres de l'autoriser à opter pour l'offre qui arrivait en position n° 2 lors de l'ouverture des plis se retrouvant être la première par la non-conformité de l'offre A.B.H , à savoir l'Entreprise **ASPA** pour un montant T.T.C de **25.526,06 Euros**

* en ce qui concerne le lot 15 : Aménagements intérieurs 4 offres ont été reçues , la proposition la moins disante , de la S.A.R.L THERIN est conforme , en accord avec les conclusions de la commission d'appel d'offres , le Maire propose de retenir l'entreprise **S.A.R.L. THERIN** pour un montant T.T.C de **84.182,85 Euros**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces et actes nécessaires à la passation des marchés pour les lots

: 14 " ascenseur " avec l'Entreprise **ASPA** pour un montant T.T.C de **25.526,06 Euros**

: 15 " aménagement intérieur " avec l'entreprise **S.A.R.L. THERIN** pour un montant T.T.C de **84.182,85 Euros**